

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Ministère Délégué a l'Economie,
au Plan et à la Coopération
Internationale

Ministère des Affaires Sociales,
de la Promotion de la Famille
et des Handicapés

Conférence Sous-Régionale sur le Suivi
du sommet Mondial pour le Développement Social

Ouagadougou, Burkina Faso

28-30 septembre 1999

Rapport National

Bangui, août 1999

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION

- I **RAPPEL DES PRINCIPAUX OBJECTIFS ET INDICATEURS DE SUIVI DU SOMMET**
- II **CONTEXTE SOCIO-POLITIQUE APRES COPENHAGUE**
- III **SITUATION ECONOMIQUE DEPUIS COPENHAGUE**
- IV **EXAMEN DES PROGRES ACCOMPLIS**

4.1 Lutte contre la pauvreté

Situation
Atouts
Contraintes
Mesures supplémentaires à prendre

4.2 Création d'emploi

Situation
Atouts
Contraintes
Mesures supplémentaires à prendre

4.3 Les secteurs sociaux : Education, Santé

Situation
Allocation des ressources
Atouts
Contraintes
Mesures supplémentaires à prendre

4.4 Environnement socio-politique

Bonne gouvernance
Fonctionnement des institutions démocratiques

- V **ENGAGEMENTS RENOUVELES**

Tableau 1 : Indicateurs socio-démographiques de base

Variable	1995		
	Masculin	Féminin	2 Sexes
Population	1.656.971	1.724.603	3.381.574
TBN			41%
TBM			16.7%
TMI			97%
TMIJ			173%
TMM			7,18%
% des enfants de 0 à 59 ans ayant une insuffisance pondérale	17,3	17	
% des ménages consommant du sel iodé			65%
Taux brut de scolarisation			65%
% des analphabètes	32%	48%	40%
% des personnes vivants en dessous des seuils de la pauvreté.	63,5%	56.6%	62,4%

Source : Ministère Délégué à l'Economie, au Plan et à la Coopération Internationale

INTRODUCTION

Du 6 au 12 mars 1995, l'Assemblée Générale des Nations-Unies a organisé le sommet mondial pour le développement social auquel la République Centrafricaine a été représentée au plus haut sommet de l'état par son Excellence Ange Félix PATASSE Président de la République, chef de l'état. Cette présence à la plus haute instance témoigne de la volonté du pays à promouvoir l'objectif détaillé à l'article 55 de la charte des Nations-Unies qui dans le cadre du renforcement de la coopération internationale va favoriser l'amélioration des conditions de vie de la population centrafricaine et garantir la stabilité dans notre pays et la sous-région.

A l'issue de cette conférence, le gouvernement centrafricain a souscrit aux engagements dudit sommet et entend mettre en œuvre les recommandations en tenant compte du contexte national et des priorités du gouvernement.

En vue d'évaluer les progrès réalisés de l'application des recommandations du programme d'action de Copenhague pour le développement social, la commission économique pour l'Afrique (CEA) et le programme des Nations-Unies pour le développement organisent une conférence sous-régionale sur le suivi du sommet à l'intention des pays de l'Afrique de l'ouest et du centre, à Ouagadougou du 28 au 30 septembre 1999.

Les co-organisateur ont assigné comme objectif principal à la conférence le suivi des activités résultant des recommandations du sommet.

En outre, les objectifs spécifiques retenus sont les suivants :

- Examen des progrès accomplis dans le domaine de la pauvreté (et son élimination finale) ;
- Examen des progrès accomplis dans le domaine de la création d'emplois ;
- Examen des progrès accomplis dans le domaine des dépenses publiques des secteurs sociaux (éducation et santé) dans le but d'identifier les pratiques les meilleurs et de mettre en lumière les problèmes et les contraintes qui se posent ;
- Examen des progrès accomplis dans la création d'un environnement socio-politique favorable (bonne gouvernance) qui permettent de mobiliser l'énergie des citoyens en vue de réaliser les objectifs de développement souhaité.

Le présent rapport national sur la mise en œuvre des recommandations du programme d'action répond aux directives fixées par les co-organisateur de ladite conférence et s'articule autour des points suivants :

- Rappel des principaux objectifs et les indicateurs de suivi du sommet ;
- Le contexte socio-politique après Copenhague ;
- Examen des progrès accomplis :
 - Réduction de la pauvreté ;
 - Création d'emplois ;
 - Les secteurs sociaux prioritaires (éducation, santé) ;
 - Environnement socio-politique (bonne gouvernance) ;
 - Engagement renouvelé.

I CONTEXTE SOCIO-POLITIQUE APRES COPENHAGUE

L'évolution de la situation socio-politique depuis le sommet mondial a été marquée par une crise politique sévère caractérisée par trois mutineries militaires dont les conséquences ne sont pas encore totalement jugulées. Ces événements ont provoqué la destruction de la cohésion sociale, du tissu industriel qui ont pour conséquence la légère baisse en 1996, les recettes ont connue une progression significative sans atteindre les performances souhaitées de l'état, et l'accroissement du chômage.

Cette dégradation de la situation politique a été précédée de quelques remous sociaux de la part des syndicats pour des motifs salariaux, engendrant ainsi les mutineries d'une partie de l'armée centrafricaine.

Parmi les initiatives majeures conduites jusqu'à ce jour, on pourrait relever principalement les accords de Bangui, la mise en place des forces internationales de maintien de la paix (MISAB d'abord et la MINURCA ensuite), la tenue d'une conférence de réconciliation nationale, l'organisation des élections législatives.

La suite des résultats de ces élections a suscité certaine tension entre les partis politiques de l'opposition et la majorité présidentielle, qui a trouvé une issue heureuse à la satisfaction générale. La République Centrafricaine est en ce moment entrain d'organiser l'élection Présidentielle dont les premiers et deuxièmes tours sont fixés pour le 19 septembre et le 2 octobre 1999.

II RAPPEL DES PRINCIPAUX OBJECTIFS ET INDICATEURS DE SUIVI DU SOMMET DE COPENHAGUE

A l'issue des travaux du sommet mondial pour le développement social, les Etats ont pris aux niveaux national et international dix (10) engagements suivants :

- Eliminer l'extrême pauvreté avant une date à fixer par chaque pays et favoriser le plein emploi en tant qu'objectif fondamental.
- Favoriser la réalisation de l'objectif du plein emploi, en faisant d'elle une priorité de base des politiques économiques et sociales ;
- Promouvoir l'intégration sociale fondée sur le respect et la défense de tous les droits de l'homme et assurer l'équité et l'égalité entre les hommes et les femmes ;
- Renforcer la coopération en vue du développement social dans le cadre des Nations-Unies afin d'accélérer le développement de l'Afrique et des pays en développement.

- Créer un environnement économique, politique, culturel et juridique qui permet à toutes les communautés humaines de parvenir au développement social, afin d'accroître les ressources allouées au développement social, pour réaliser l'accès universel et équitable à l'éducation et aux soins de santé primaire, et veiller à ce que les programmes d'ajustement structurels comportent des objectifs de développement social ;
- Examiner les progrès accomplis dans le domaine des dépenses publiques dans les secteurs sociaux (éducation santé) dans le but d'identifier les pratiques les meilleures et de mettre en lumière les problèmes et les contraintes qui se posent ;
- Examiner les progrès accomplis dans la création d'un environnement socio-politique favorable (bonne gouvernance) qui permettent de mobiliser l'énergie des citoyens en vue de réaliser les objectifs de développement souhaités.

L'organisation des Nations-Unies a retenu 127 indicateurs pour évaluer les progrès socio-économiques réalisés dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations du sommet mondial sur le développement social.

Cependant, à l'occasion de cette conférence sous-régionale, les indicateurs de suivi retenus sont les suivants :

- Atteindre à l'an 2000 dans tous les pays une espérance de vie supérieure ou égale à 60 ans ; supérieur à 70 ans en 2005, et supérieur à 75 ans en 2015.
- Réduire en l'an 2000 la mortalité infantile chez les enfants de moins de 5 ans d'un tiers par rapport au niveau de 1990, et la réduire de moitié en 2015.
- Réduire en l'an 2000 la mortalité maternelle de moitié par rapport au niveau de 1990 et de moitié en 2015.
- Réduire en l'an 2000 la malnutrition grave et modérée parmi les enfants de moins de 5 ans de moitié par rapport au niveau de 1990 et veiller à obtenir les mêmes résultats pour les deux sexes.
- Réaliser en l'an 2000 l'accès universel à des soins de santé primaires de grande qualité à des coûts abordables à l'échéance de 2005, éliminer la polio, la dracunculose, le tétanos et la carence en vitamine A.
- Réaliser en l'an 2000 l'accès universel à l'éducation de base et faire en sorte qu'au moins 80% des enfants en âge de suivre l'enseignement primaire, termine le cycle primaire et réaliser en 2015 l'éducation primaire universelle.
- Réduire en l'an 2000 l'analphabétisme chez les adultes de moitié au moins par rapport au niveau de 1990, éliminer en 2005 les écarts entre sexes dans le primaire et le secondaire et diminuer de moitié en 2020 l'analphabétisme chez les femmes

III SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE DEPUIS COPEHNAGUE

Après une forte croissance économique en 1995 de 6,4%, le produit intérieur brut PIB (à prix constant 1985) a enregistré un recul remarquable de -2,2% avant de se relever à 5,9% en 1997 et 3,9% en 1998. En dehors de la dégradation de 1996 imputable aux événements fâcheux de 1996 la tendance lourde de la progression du PIB depuis 1994 est orientée vers la hausse.

TABLEAU 2 : EVOLUTION DU PIB A PRIX CONSTANT (année de base 985)

ANNEE	1995	1996	1997	1998
PIB (en millier)	404471	397049	410.172	429734
Taux de% croissance du PIB	6,4	-2,2	5,9	3,9

Sources : Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC).

Même si les taux de croissance du PIB réalisés sont supérieurs à celui de la croissance démographique, cependant, beaucoup d'effort reste à faire pour améliorer le niveau de vie de la population compte tenu du phénomène de la pauvreté qui devient de plus en plus préoccupant.

Les chiffres traduisent également un potentiel de croissance qui pourrait se convertir en des niveaux de production de richesses plus importantes susceptibles de faciliter la lutte contre la pauvreté, si des mesures et des moyens appropriés étaient prises et mises en œuvre.

Les faibles capacités de gestion économique et financière alliée à la frilosité des capitaux étrangers ainsi qu'à l'attentisme des bailleurs de fonds sont des obstacles qui gênent l'expansion économique.

Il convient de souligner que la reprise des négociations avec le FMI, par le gouvernement d'action pour la promotion de la démocratie, a permis la signature d'un accord au mois de juillet 1998 avec ladite institution.

Les objectifs macro-économiques recherchés par le gouvernement sur la période 1998-2000 étant de réaliser une croissance moyenne annuelle du PIB réel de 5,2%, afin de pouvoir obtenir un accroissement du niveau de vie réel par tête de 2,7% par an.

IV EXAMEN DE PROGRES REALISES

4.1 Lutte contre la pauvreté

Consciente de son engagement au sommet mondial pour le développement social réuni à Copenhague au mois de mai 1995, la RCA a entrepris des actions notoires de lutte contre la pauvreté. Parallèlement, les réflexions poursuivent leur cours sur la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, des actions concrètes se développent progressivement.

4.1.1 Situation

La lutte contre la pauvreté est inscrite au premier rang des préoccupations gouvernementales.

En raison du revenu par habitant, la République Centrafricaine se retrouve classée parmi les Pays les Moins Développés (PMA) et les plus pauvres au monde.

Selon les rapports sur le développement humain du PNUD, elle a occupé les rangs 148, 151 et 154 respectivement en 1996, 1997 et 1998. les rangs et obtenu les IDH décrits dans le tableau ci-après :

Tableau 3 : EVALUATION DES INDICATEURS DE DEVELOPPEMENT HUMAIN.

ANNEE	1996	1997	1998
IDH	0,355	0,355	0,347
RANG	148	151	154
TOTAL PAYS	174	175	174

LES INDICATEURS DE DEVELOPPEMENT HUMAIN.

	1996	1997	1998
IDH	0,355	0,355	0,347
RANG	148	151	154
TOTAL PAYS	174	175	174

Sources : Rapport sur le développement humain

Années : 1995, 1996, 1997, 1998

Le phénomène de la pauvreté a été amplifié par les mutineries en 1996 et 1997.

L'affaiblissement du secteur industriel, commercial avec la disparition de nombreux établissements ont provoqué un accroissement du chômage. Des arriérés de salaires, bourses et pensions importants sont accumulés et constituent une source de grande préoccupation pour le gouvernement.

Conscient de cette situation, les Pouvoirs Publics ont résolu de bâtir un cadre cohérent

Sur le plan social, la construction des écoles et des projets ayant des bénéficiaires formés par des

Aussi, grâce à ces actions, on est parvenu à la construction de centres de santé dans les populations rurales, en particulier dans les villages, et les populations villageoises, et les centres de santé plus en plus nombreux.

Ces tendances positives donnent l'accès à des services de santé.

4.1.3 Contraintes

La rareté des ressources financières constitue un obstacle majeur à la réalisation du Plan National de Lutte Contre la Pauvreté.

4.1.4 Mesures

Les différents secteurs devront être impliqués dans la mise en œuvre des projets. Aussi, les groupes communautaires devront participer plus activement à la réalisation des projets, et la consolidation et de pérennisation devront être envisagées.

4.2 CREATIVITÉ

En vue de combattre la pauvreté, la création d'emploi productif a été retenue comme l'une des mesures prioritaires à mettre en œuvre par les Etats. Pour ce faire, ils sont invités à accélérer les actions en matière d'éducation, de formation et de développement des compétences, à adopter des politiques en matière d'éducation, de formation et de développement des compétences, à améliorer les possibilités d'emploi des groupes ayant des besoins particuliers, et à promouvoir la conception et la compréhension du travail et de l'emploi.

4.2.1 Situation

L'appréciation de la situation de l'emploi en République Centrafricaine s'avère difficile en raison du manque de statistiques fiables. En tout état de cause, le marché de l'emploi est caractérisé par un taux de chômage élevé et une faible productivité.

Toutefois il est important de noter que la population active est essentiellement agricole.

Le projet Education a entrepris dans les années 1990 la construction de centres de santé au fondamental niveau 1 en complément à d'autres projets de ce même genre de travaux. Aussi des enseignants ont été recrutés et formés. Cette démarche pourra être poursuivie.

La mise en œuvre du système de gestion des médicaments, on est parvenu à la construction de centres de santé au niveau communautaire. Ainsi, les populations de plus en plus les charges de santé et s'impliquent dans le système. La création des cases de santé, des pharmacies, des agents de santé et d'aide-accoucheuses deviennent de plus en plus nombreuses et renforcent les responsabilités des populations à la base.

Ces tendances positives donnent l'accès à des services de santé, ce qui constitue un atout significatif pour la relance du développement et de la promotion du bien être de l'individu.

La rareté des ressources financières constitue un obstacle majeur à la réalisation du Plan National de Lutte Contre la Pauvreté.

4.1.4 Mesures

Les différents secteurs devront être impliqués dans la mise en œuvre des projets. Aussi, les groupes communautaires devront participer plus activement à la réalisation des projets, et la consolidation et de pérennisation devront être envisagées.

En vue de combattre la pauvreté, la création d'emploi productif a été retenue comme l'une des mesures prioritaires à mettre en œuvre par les Etats. Pour ce faire, ils sont invités à accélérer les actions en matière d'éducation, de formation et de développement des compétences, à adopter des politiques en matière d'éducation, de formation et de développement des compétences, à améliorer les possibilités d'emploi des groupes ayant des besoins particuliers, et à promouvoir la conception et la compréhension du travail et de l'emploi.

L'appréciation de la situation de l'emploi en République Centrafricaine s'avère difficile en raison du manque de statistiques fiables. En tout état de cause, le marché de l'emploi est caractérisé par un taux de chômage élevé et une faible productivité.

Toutefois il est important de noter que la population active est essentiellement agricole.

Celle-ci représente un revenu annuel inférieur à la moyenne nationale.

La régression des échanges.

Le secteur formel

Le problème est aggravé par la situation particulière de la population.

Depuis la crise du secteur de Bangui. Préjudices lors de tous ces faits.

Le secteur informel est relativement à l'abri des destructions et regorge des seuls emplois. Il serait intéressant d'estimer les risques d'explosion sociale par le réservoir du chômage urbain.

Conscient de la conséquence de certains programmes

Sur le plan du Développement, les conditions de travail productifs.

Dans le cadre des travaux en œuvre

Cependant, le chômage, les travaux commencent à fonctionner avec expertise. Les volets du programme un système de traitement

Les trois quarts de la population active et dispose d'un revenu inférieur à la moyenne nationale. En raison de la faible productivité agricole, de

la régression des échanges, de l'enclavement rural et de la faiblesse des

environ 80.000 salariés dont le quart sont des fonctionnaires.

Le problème se pose avec acuité au cours de ces dernières années. Il est aggravé par les troubles militaro-politiques et leurs conséquences, il affecte les hommes et les femmes (que par l'accroissement naturel de la

Le développement social qui s'est tenue à Copenhague, le secteur moderne a été particulièrement touché. Les prises des secteurs secondaire et tertiaire ont subi des pertes d'emploi et a occasionné environ 3.000 pertes d'emploi, ce qui a contribué à l'aggravation du chômage.

Le secteur informel est relativement à l'abri des destructions et regorge des seuls emplois. L'importance est difficile à mesurer faute de données. Il est intéressant d'estimer les risques d'explosion sociale par le réservoir du

Les mesures prises lors de la conférence de Copenhague et des programmes de relance sur l'emploi en milieu urbain, le Gouvernement a pris un programme pour la création d'emplois productifs.

Avec le concours du Programme des Nations-Unies pour le Développement, le Gouvernement a élaboré un programme de relance et de développement dont l'une des caractéristiques essentielles est de créer les conditions d'une économie soutenue et durable génératrice d'emplois

Contre la pauvreté, l'une des stratégies adoptées est fondée sur l'intensité de main d'œuvre (Himo). Ces programmes seront mis en œuvre dans les prochains mois.

Enfin, notamment à Bangui (en vue d'atténuer l'ampleur du chômage), le programme a favorisé la création d'emploi par le biais de l'agence des travaux commencent à fonctionner avec expertise. Les volets du programme un système de traitement des déchets.

IV EXAMEN DES PROGRES REALISES

4.1 Lutte contre la pauvreté

Consciente de son engagement au sommet mondial pour le développement social réuni à Copenhague au mois de mars 1995, la RCA a entrepris des actions notoires de lutte contre la pauvreté. Pendant que les réflexions poursuivent leur cours sur la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, des actions concrètes se développent progressivement.

4.1.1 Situation

La lutte contre la pauvreté est inscrite au premier rang des préoccupations gouvernementales.

En raison du revenu par habitant, la République Centrafricaine se retrouve classée parmi les Pays les Moins Avancés (PMA) et les plus pauvres au monde.

Selon les rapports sur le développement humain du PNUD, elle a occupé successivement de 1995 à 1998, les rangs et obtenu les IDH décrits dans le tableau ci-après :

Tableau 3 : EVALUATION DES INDICATEURS DE DEVELOPPEMENT HUMAIN.

ANNEE	1995	1996	1997	1998
IDH	0,361	0,355	0,355	0,347
RANG	149	148	151	154
TOTAL PAYS	174	174	175	174

Sources : Rapports mondiaux sur le développement humain

Années : 1995, 1996, 1997 et 1998

Le phénomène de la pauvreté a été amplifié par les mutineries en 1996 et 1997.

L'affaiblissement du tissu industriel, commercial avec la disparition de nombreux établissements ont provoqué un accroissement du chômage. Des arriérés de salaires, bourses et pensions importants sont accumulés et constituent une source de grande préoccupation pour le gouvernement.

Conscient de cette situation, les Pouvoirs Publics ont résolu de bâtir un cadre cohérent afin d'entreprendre avec rigueur, la lutte contre la pauvreté. Il s'agit du Plan National de Lutte Contre la Pauvreté (PNLCP) dont le processus a été lancé en 1996, marqué par deux étapes majeures :

- 1^{ère} étape consacrée essentiellement à l'étude diagnostique de la pauvreté. Elle a permis de mettre en lumière que la pauvreté est particulièrement rurale, féminine et jeune. 75 % des populations rurales vivent en dessous du seuil de pauvreté ; les femmes qui représentent 51 % de la population totale sont frappées à hauteur de 57 % ;
- une seconde étape qui a abouti à l'adoption du PNLCP dont les principales stratégies sont :

La stratégie développée comporte une dimension globale et des mesures spécifiques.

Au chapitre général, le Gouvernement entend promouvoir une croissance économique atteignant une moyenne annuelle de 5 % au moins afin de pouvoir consacrer une part de 2,5 % de PIB au financement des actions de lutte contre la pauvreté évaluées à environ 380 milliards sur 10 ans. Des efforts seront accomplis pour assurer la promotion et le renforcement de la bonne gouvernance dans le sens de la plus grande implication de toutes les forces de la nation dans le processus de développement.

Parmi les dispositions spécifiques, de promotion de développement figure les micros crédit, la formation à travers une intensification de l'alphabétisation fonctionnelle intensive, la réalisation des infrastructures socio-économiques, de développement des activités agricoles.

Avec l'appui des partenaires au développement, notamment le PNUD, le Gouvernement exécute plusieurs projets sur le terrain auprès des populations cibles avec la collaboration des acteurs de la société civile.

En vue de promouvoir l'égalité entre les sexes conditions essentielles pour un développement durable, le gouvernement à travers le Ministère des Affaires Sociales, de la Promotion de la Femme et des Handicapés a réalisé et validé la politique nationale de la promotion de la femme au cours de cette année. Par ailleurs, le département avec l'appui des ONG et du Fonds des Nations-Unies pour la Population et l'UNICEF a procédé à la vulgarisation de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes. A cet effet, un comité de suivi des activités a été créé pour renforcer l'autonomie des femmes en vue de contribuer à la réduction de la pauvreté féminine. Le département avec le concours des organisations internationales apportent un appui aux activités génératrices de revenu pour les femmes.

En vue de lutter contre le VIH/SIDA, le gouvernement à travers le service national de lutte contre le SIDA (SNLS) a mis en œuvre des activités pour réduire le VIH et améliorer les conditions socio-économiques des personnes infectées. On pourrait relever plusieurs activités dont : l'IEC/MST/SIDA, la formation des enseignants sur le SIDA au niveau scolaire, universitaire et informel, la prise en charge des seropositifs sans discrimination au niveau médical et communautaire, la recherche biomédicale avec l'Institut Pasteur, implication des tradi-praticiens.

Sur le plan institutionnel, le Gouvernement s'attelle actuellement à l'élaboration des textes juridiques des ONG en vue d'offrir un cadre favorable à une plus large participation des groupes de la société à la prise de décision sur des problèmes les concernant.

Par ailleurs, les ONG se sont rendues très actives dans la mise en œuvre des actions de lutte contre la pauvreté. Dans ce domaine précis, le Collectif d'ONG (CIONGCA) à adhéré au Conseil International pour l'Action Sociale (CIAS), une organisation chargée du suivi des recommandations du sommet de Copenhague de 1995. Ce qui offre l'occasion aux ONG Centrafricaine de développer des réflexions au niveau international sur la question de pauvreté.

4.1.2 Atouts

Les avantages actuels qu'offre l'environnement politique (dont la démocratie et le processus de la décentralisation) pour l'éradication de la pauvreté sont multiples.

- L'avènement de la démocratie combiné avec le processus de la décentralisation ne doivent pas être pris seulement comme instruments de politique politicienne. Ils offrent l'occasion aux populations à la base de participer aux prises de décision, de se mobiliser et de promouvoir des initiatives nouvelles visant à améliorer leur cadre de vie dans une perspective d'intérêt communautaire, d'appropriation et de pérennisation d'actions ;

La promotion active des Organisations Non Gouvernementales (ONG) dans leur rôle de transfert de pouvoir à la base constitue un avantage majeur dans la mobilisation des populations en vue de leur participation effective aux activités économiques, sociales et politiques.

- Le progrès de la science offre des possibilités accrues pour franchir les obstacles que constituent l'analphabétisme, l'enclavement, l'étroitesse des marchés nationaux, la méconnaissance des marchés extérieur ;

L'Alphabétisation Fonctionnelle Intensive (AFI) est une expérience très favorable aux analphabètes n'ayant plus la possibilité de suivre une éducation formelle. Avec son développement actuel, un adulte serait capable de se convertir en alphabète en 48 jours et les résultats donnés en Centrafrique depuis quelques années sont encourageants ;

Le développement des « auto routes » de l'information par le téléphone facile, le fax, l'Internet, les médias publics et privés (radio et télévision), sont des atouts majeurs pour affranchir de la barrière que dresse devant nous l'enclavement, faciliter le transfert de technologie et d'expériences, et inciter à la concurrence et à la production nationale.

Sur le plan social, le 3^{ème} projet Education a entrepris dans les années 1990 la construction des bâtiments scolaires au fondamental niveau 1 en complément à d'autres projets ayant déjà réalisé ce même genre de travaux. Aussi des enseignants ont été formés par des méthodes accélérées. Cette démarche pourra être poursuivie.

Aussi, grâce à la décentralisation du système de gestion des médicaments, on est parvenu à la création des comités de soins de santé au niveau communautaire. Ainsi, les populations assument de plus en plus les charges de santé et s'impliquent davantage dans la gestion du système. La création des cases de santé, des pharmacies villageoises, et la formation des agents de santé et d'aide-accoucheuses deviennent de plus en plus nombreuses et renforcent les responsabilités des populations à la base.

Ces tendances constituent des atouts significatifs pour la relance du développement et donnent l'accès sur l'amélioration du bien être de l'individu.

4.1.3 Contraintes

La rareté des ressources face à une augmentation des besoins nationaux constitue un obstacle majeur à la mise en œuvre effective du Plan National de Lutte Contre la Pauvreté.

4.1.4 Mesures supplémentaires

Les différentes actions mises en œuvre pour le recouvrement des recettes propre devront être renforcées tout en assurant une couverture géographique des projets. Aussi, les groupes cibles devront participer plus activement à la réalisation des projets, de même stratégies de consolidation et de pérennisation devront être envisagées.

4.2 CREATION D'EMPLOI

En vue de combattre la pauvreté, la création d'emploi productif a été retenue comme l'une des mesures essentielles à mettre en œuvre par les Etats. Pour ce faire, ils sont invités à accorder une place primordiale à l'emploi dans l'élaboration des politiques et/ou programmes économiques, à adopter des politiques en matière d'éducation, de formation et d'emploi, à améliorer les possibilités d'emploi des groupes ayant des besoins particuliers et élargir la conception et la compréhension du travail et de l'emploi.

4.2.1 Situation

L'appréciation de la situation d'emploi en République Centrafricaine s'avère difficile eu égard à la non-disponibilité de statistiques fiables. En tout état de cause, le marché de l'emploi est particulièrement faible.

Toutefois il convient de rappeler que la population active est essentiellement agricole. Celle-ci représente plus de trois quarts de la population active et dispose d'un revenu annuel inférieur à la moyenne nationale. En raison de la faible productivité agricole, de

la régression des cultures de rente, de l'enclavement rural et de la faiblesse des échanges.

Le secteur formel compte environ 80.000 salariés dont le quart sont des fonctionnaires.

Le problème de chômage se pose avec acuité au cours de ces dernières années. Il est aggravé par les récents troubles militaro-politiques et leurs conséquences, il affecte particulièrement les jeunes et les femmes (que par l'accroissement naturel de la population).

Depuis la conférence sur le développement social qui s'est tenue à Copenhague, le secteur de l'emploi a été durement touché particulièrement le secteur moderne à Bangui. Près de 130 entreprises des secteurs secondaire et tertiaire ont subi des pillages lors de la deuxième mutinerie et a occasionné environ 3.000 pertes d'emploi, tous ces facteurs ont ainsi contribué à l'aggravation du chômage.

Le secteur informel reste relativement à l'abri des destructions et regorge des seuls gisements d'emploi dont l'importance est difficile à mesurer faute de données. Il serait imprudent de sous-estimer les risques d'explosion sociale par le réservoir du chômage urbain.

Conscient des engagements pris lors de la conférence de Copenhague et des conséquences de la mutinerie sur l'emploi en milieu urbain, le Gouvernement a pris un certain nombre de mesures pour la création d'emplois productifs.

Sur le plan économique, avec le concours du Programme des Nations-Unies pour le Développement, le Gouvernement a élaboré un programme de relance et de réhabilitation économique dont l'une des caractéristiques essentielles est de créer les conditions d'une croissance économique soutenue et durable génératrice d'emplois productifs.

Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, l'une des stratégies adoptées est fondée sur les travaux à haute intensité de main d'œuvre (Himo). Ces programmes seront mis en œuvre au cours des prochains mois.

Cependant en milieu urbain, notamment à Bangui (en vue d'atténuer l'ampleur du chômage), le Gouvernement a favorisé la création d'emploi par le biais de l'agence des travaux communaux. Cependant la stratégie d'intervention repose sur une structure fonctionnelle, décentralisée, autonome, (cellule Himo domiciliée auprès de l'ATRACOM avec expertise nationale et internationale, la participation des bénéficiaires dans tous les volets du programme ; sur la formation en cours de service par les chantiers-écoles ; sur un système de suivi-évaluation mettant en place un mécanisme permanent de collecte et de traitement des données.

L'impact attendu devrait se traduire par la création de près de 1 million de journées de travail en trois ans, la rédynamisation des PME, le renforcement des capacités des artisans, une meilleure insertion de la main d'œuvre sur le pas.

4.2.2 Atouts

Les principaux atouts au développement des programmes pour la création d'emploi sont la volonté politique affirmée du Gouvernement à lutter contre le chômage, la disponibilité des organisations internationales tel que le PNUD à soutenir l'effort du Gouvernement.

L'organisation de la table ronde des bailleurs de fonds en vue de rechercher les financements des programmes de même que la poursuite de la mise en œuvre des mesures du sommet mondial sur le développement social dans les autres domaines relatifs à l'emploi sont des éléments d'encouragement.

4.2.3 Contraintes

En dépit de la volonté du Gouvernement et des efforts engagés pour assurer le plein emploi les actions du Gouvernement se trouvent pénalisés par l'insuffisance des ressources financières. Les faibles qualifications professionnelles des chômeurs et l'inadéquation du système éducatif à les corriger constituent des handicaps sociaux.

4.2.4 Mesures supplémentaires à prendre

Eu égard au contexte économique caractérisé par des contraintes budgétaires qui limitent les possibilités de création d'emploi, en dépit des efforts consentis par le Gouvernement pour atténuer les effets de la mutinerie dont les séquelles sont encore manifestées, l'appui financier sans réserve de la communauté internationale pour soutenir les programmes de relance économique du Gouvernement est nécessaire et urgent. Il devient impératif de mettre en place le cadre institutionnel approprié pour le développement des initiatives à haute intensité de main d'œuvre.

4.3 LES SECTEURS SOCIAUX

4.3.1 Situation

L'éducation et la santé considérées et élevées au rang des priorités du Gouvernement. Elles sont considérées comme les variables déterminantes du processus de développement dans la mesure où l'éducation prépare les hommes à l'emploi en vue de participer aux activités économiques. La santé quant à elle est une variable déterminante du développement dans la mesure où elle garantit une santé saine particulièrement à la population en vue de mener une vie socialement et économiquement productive.

Ainsi, le sommet mondial sur le développement social a invité les Etats à promouvoir et réaliser l'accès universel et équitable à un enseignement de qualité. Les Etats sont aussi invités à assurer le plus haut niveau possible de santé physique et mentale et à l'accès de tous aux soins de santé primaires tout en corrigeant les inégalités liées au sexe, à l'âge, à la race et à l'origine nationale.

4.3.1.1 Education

Dans le domaine de l'éducation, les Etats sont invités à élaborer des stratégies nationales assorties de programme de mise en œuvre précis pour l'élimination de l'analphabétisme et la généralisation de l'éducation.

Le contexte de crise socio-économique a des effets sur le développement du système éducatif.

Depuis 1995, des efforts ont été faits par le Gouvernement pour favoriser l'accès à la scolarisation des enfants en âge d'aller à l'école. Ainsi le taux de scolarisation est passé de 40,6 % en 1994 à 62,7 % en 1996. En dépit de cela, il faut ajouter l'insuffisance des infrastructures scolaires confirme et du nombre des maîtres.

Dans le domaine de l'alphabétisation, si la proportion des personnes analphabètes notamment celle des femmes demeure encore importante il faut noter qu'elle est en constante régression. Les résultats du prochain recensement général de la population et de l'habitat pourraient confirmer cette tendance.

Le gouvernement a adopté la loi 97/014 du 10 décembre 1997 portant orientation de l'éducation. En outre, le plan national de développement de l'éducation est adopté au mois de juillet 1999 suite au séminaire d'évaluation.

A cet effet, depuis la déclaration de Copenhague, le Gouvernement a pris un certain nombre de mesures nécessaires pour la réalisation des objectifs spécifiques fixés. La vulgarisation de l'éducation de base est prise en compte dans la politique nationale de population qui sera mise en œuvre incessamment. Cependant, dans le cadre du programme de coopération entre le Gouvernement et l'Unicef pour la période 1997-2001 la stratégie de vulgarisation de la scolarisation des filles et des écoles communautaires sont en cours d'exécution.

Pour assurer l'adéquation de la formation et de l'emploi, l'accessibilité à l'enseignement technique, et à la formation professionnelle a été intensifiés à travers le projet de renforcement de l'enseignement technique et professionnel.

Pour promouvoir l'alphabétisation fonctionnelle, le Gouvernement a élaboré un projet intitulé «parapluie à l'alphabétisation intensive » ayant une couverture nationale. Ce projet sera exécuté dans cette année et durera quatre (4) ans.

En outre, dans le domaine de l'éducation non formel, des activités sont intensifiées en faveur des jeunes pour leur insertion dans la vie active.

Allocation des ressources

Depuis 1993 en passant par la conférence de Copenhague des efforts appréciables ont été consenti par le Gouvernement car on note que la part relative du budget

d'investissement est en nette progression passant de 3,5 % en 1993 à 15,8 % en 1996. Cependant eu égard à l'ampleur du problème, et à l'effet de la croissance démographique, des ressources financières additionnelles sont nécessaires pour contribuer à la mise en œuvre du programme d'action du sommet mondial sur le développement social.

Suite à l'accord avec le FMI, et l'amorce d'une amélioration de la situation économique, on pourrait accroître dans les prochains années une augmentation sensible des ressources additionnelles aux secteurs sociaux.

Atouts

Conscient de l'étroite relation entre les questions de l'éducation et de développement, le Gouvernement est animé de la volonté politique pour assurer la réalisation des objectifs en favorisant toutes les conditions de mise en œuvre. Cette volonté politique est perceptible par l'allocation croissante des ressources

Contraintes

La mise en œuvre des activités du projet dans l'optique d'une couverture nationale se trouve confrontée à l'insuffisance des ressources financières en dépit des efforts visibles pour la contre partie financière nationale.

Mesures supplémentaires à prendre

Eu égard à l'impact de la crise politico militaire sur le développement du système éducatif (limitation de la possibilité financière de l'Etat à financer de manière adéquate la mise en œuvre des stratégies en matière d'éducation), le Gouvernement devra poursuivre la réalisation des objectifs du sommet mondial sur le développement social avec une assistance financière spéciale de la communauté internationale.

Santé

Dans le domaine de la santé les Etats sont invités à intensifier les actions pour atteindre les objectifs des stratégies des soins de santé primaires.

En dépit des progrès sensibles obtenus dans le secteur de la santé en favorisant à la population l'accès au service de base à travers le Programme National de Développement Sanitaire (PNDS) la situation sanitaire demeure encore préoccupante.

Pour garantir l'accès à tous à des soins de santé primaire dans le cadre du programme de coopération entre le Gouvernement et l'Unicef pour la période 1997-2001, des stratégies ont été développées et mises en œuvre à travers le projet des soins de santé primaires à travers toutes les régions sanitaires. Les activités mises en œuvre par le projet vise à améliorer la santé maternelle et infantile, à réduire la malnutrition chez les enfants, à combattre ou à prévenir certains maladies par le Programme Elargi de Vaccination (PEV).

Ces actions sont soutenues par les Bailleurs de Fonds tels que le PNUD, l'OMS, et le FNUAP à travers un vaste programme de santé de la reproduction axé sur les volets suivants :

- Droit et santé en matière de reproduction,
- Convention relative à la protection et aux droits de l'enfant,
- Reconnaissance des droits en matière de procréation,
- Prévention des maladies sexuellement transmissibles et la contamination par le VIH,
- Protection des adolescents en matière de santé de la reproduction.

La mise en œuvre de ces activités se fait dans le cadre d'un partenariat Gouvernement/ONG/et Communauté Internationale.

Allocation des ressources

Comme pour le secteur de l'éducation, des efforts financiers consentis par le Gouvernement depuis le sommet mondial sur le développement social sont appréciables. La part relative du budget de l'Etat alloué aux investissements dans le secteur a connu une hausse sensible passant de 6,1% à 8,5% de 1993 à 1996.

Eu égard à l'évolution du taux de croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) de 1990 à 1997, les perspectives économiques faites pour la période 1998-2000 offre des possibilités au Gouvernement d'une augmentation sensible de la part budgétaire allouée aux secteurs sociaux ceci a été possible grâce à la mise en œuvre d'un système de financement du secteur favorisant la mobilisation des ressources des ménages, des collectivités territoriales, en supplément du budget de l'Etat et des partenaires extérieures au développement.

Atouts

La volonté affirmée du Gouvernement d'intégrer les secteurs sociaux dans les politiques et programmes de développement constitue un atout pour contribuer à la réalisation des objectifs du sommet mondial sur le développement social. A cela il faut noter une participation de plus en plus significative de la communauté à la réalisation des programmes.

Contraintes

En dépit des efforts financiers consentis par le Gouvernement, et la communauté internationale, le secteur social dans son ensemble (Education, Santé) se trouve confronté à une diminution régulière des ressources budgétaires en raison de la suspension des décaissements par certains bailleurs de fonds (AID, OPEP, BDEAC, BAD).

Mesures supplémentaires

Les mesures proposées pour l'éducation sont aussi valables pour le secteur de la santé.

4.4 Environnement socio-politique

Conscient de l'interaction entre la démocratie et le développement, le Gouvernement a décidé dès 1993 de la mise en place et du renforcement des institutions démocratiques pour faire participer directement la communauté à la gestion du processus de développement. Cette volonté politique a été affirmée lors de la conférence du Copenhague. Celle-ci recommande aux Etats de créer des conditions générales qui favorisent le développement dont la finalité sera le bien être des individus. Les principales caractéristiques sont la participation de la société civile à l'élaboration et l'application des décisions déterminant le bien être de la communauté, l'intégration des questions de population dans le programme de développement, la création d'un cadre politique et juridique stable qui renforce la corrélation existant entre la démocratie et l'ensemble des libertés et droits fondamentaux et le développement.

4.4.1 Situation

La mutation politique opérée à partir de 1993 s'est faite dans un contexte de crise économique et sociale sans précédent dont les origines sont lointaines. Avec l'avènement de la troisième République en 1993, des réformes ont été réalisées au niveau des institutions politiques permettant la mise en place de toutes les institutions démocratiques favorisant l'expression à la vie politique pluraliste.

Par la politique de décentralisation et de régionalisation que le Gouvernement entend mettre en place, cela permettra d'assurer une bonne gouvernance des bien publics et impliquera étroitement la communauté dans la gestion du patrimoine de la communauté, afin de renforcer les actions. Pour renforcer la capacité technique sur les questions de la bonne gouvernance, le Gouvernement organisera un séminaire au cours de cette année sur ce thème.

4.4.2 Atouts

La mise en œuvre des institutions politiques en une période relative courte a été possible grâce à la volonté manifeste des autorités politiques, la volonté de la communauté de participer aux activités et de prise de décision.

4.4.3 Contraintes

La mise en place des institutions politiques facteur de promotion d'un développement durable s'est fait dans un contexte économique et social de crise caractérise un état de pauvreté de la population préoccupant. En outre l'aide financière internationale qui devrait soutenir l'effort du Gouvernement dans ce processus tarde à venir. L'absence de culture démocratique constitue un handicap pour consolider les acquis démocratiques.

4.4.4 Mesures supplémentaires à prendre

En vue de garantir la stabilité des institutions démocratiques condition si ne qua non pour promouvoir un développement durable, et que la stabilité des institutions démocratiques ne peut être garantie dans une situation de pauvreté généralisée, il est souhaitable que la communauté internationale puisse accompagner les efforts consentis par le Gouvernement par un appui financier spécial pour une croissance économique durable de la République Centrafricaine.

Le Gouvernement dans son programme d'action s'engage à promouvoir la culture démocratique, et le développement durable pour le bien être de la population.

V- ENGAGEMENTS RENOUVELES

En vue de poursuivre les actions pour atteindre les objectifs fixés pour le développement social pour les prochaines années à venir, le gouvernement a accordé la priorité aux actions suivantes :

- la poursuite de la reforme économique à travers la mise en œuvre d'un plan de relance et de réhabilitation de l'économie ;
- La mise en œuvre du plan national de la lutte contre la pauvreté qui vient d'être adopté ;
- La mise en œuvre du programme de restructuration de l'armée Centrafricaine gage du renforcement du processus démocratique ;
- L'organisation d'un séminaire national sur la bonne gouvernance en vue de l'élaboration d'un plan d'action.